



PARTI SOCIALISTE
DE LANCY

Route du Grand-Lancy 56
1212 Grand-Lancy

Editrice responsable :
Nancy Ruérat
www.ps-lancy.ch
poing-rouge@ps-lancy.ch

N°155 novembre 2024

POING ROUGE

Tous les textes sont rédigés en langage épïcène afin de favoriser
l'égalité entre femmes et hommes.



LE 24 NOVEMBRE, VOTEZ « OUI » À LANCY ZÉRO PUB !

Les panneaux d'affichage publicitaires sont en général utilisés pour pousser la population à acheter toujours plus, des produits souvent inutiles, pas toujours de bonne qualité et/ou venant de loin. Très peu d'entreprises ou acteurs locaux peuvent se les payer, favorisant ainsi les grandes entreprises au détriment du commerce de proximité.

En passant dans la rue, pour aller au travail ou chercher vos enfants à l'école, vous serez donc submergé-es de publicités pour l'achat d'une voiture de deux tonnes plutôt que pour vous mettre au vélo, pour des week-ends en avion teintés d'orange plutôt que de train, ou encore pour un fast-food plutôt que pour la bonne petite brasserie du coin.

On se croit tou-tes suffisamment conscient-es et intelligent-es pour ne pas tomber dans le panneau (d'affichage). Et pourtant, si les grandes entreprises du monde entier dépensent des milliards en publicité, c'est bien qu'elles sont efficaces et poussent à la surconsommation.

C'est pourquoi le Parti socialiste de Lancy a lancé, voici maintenant plusieurs années, un projet pour supprimer la publicité commerciale des rues de notre ville. Cette proposition appelée « Lancy Zéro Pub » vise à éviter la concurrence déloyale que subissent les petits commerces, à améliorer la qualité de nos rues et le paysage urbain, à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, et à éviter de nous inciter à acheter tout et n'importe quoi. Il s'agit donc d'un enjeu tant économique que social et écologique, sans compter l'amélioration de la qualité de vie locale.

Autre élément important : cette suppression de la publicité commerciale par voie d'affichage ne concerne pas les événements culturels, sportifs et sociaux, ni l'affichage officiel, qui continueront à pouvoir être vus et promus dans les rues de Lancy.

Équilibrée, la proposition « Lancy zéro pub » a été acceptée par le Conseil municipal. Le Centre de Lancy ayant lancé un référendum contre le règlement d'application, les Lancéen-nes seront appelé-es à voter sur le sujet le 24 novembre.

L'espace public nous appartient à toutes et tous, ne le laissons pas aux grandes multinationales : le 24 novembre, votez « OUI » à Lancy zéro pub !

INTERVIEW DE NICOLAS CLÉMENCE, AUTEUR DU PROJET « LANCY ZÉRO PUB »



communal 2024 de 176 millions, cela représente 0,03%.

Comment vont faire les commerces pour se faire connaître à l'avenir ?

Le projet « Lancy zéro pub » n'interdit que la publicité visible depuis la rue : les commerces pourront toujours utiliser de nombreux autres supports de publicité, notamment locaux : journaux (y compris le Lancéen), parkings, gares, à l'intérieur des infrastructures (p.ex dans le stade de Genève), ou en soutien d'événements locaux privés (maillots de club sportifs, programmes d'événements, t-shirts p.ex). Et bien sûr les réseaux sociaux.

Notons aussi que le règlement autorise les enseignes et vitrines liées à un commerce situé sur place.

Le 18 avril 2024, le Conseil municipal a accepté le « règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales ». Le Centre-Verts libéraux, appuyé par des lobbys aux intérêts commerciaux, a lancé un référendum, sur lequel les Lancéen-nes voteront le 24 novembre.

D'où vient cette idée de supprimer la publicité dans la rue ?

Le principe n'est pas nouveau : 1'300 municipalités dans le monde ont déjà franchi le pas, dont très récemment Berne, Vernier et Le Mont-sur-Lausanne par exemple.

L'idée de mettre en œuvre une interdiction de la publicité dans la rue à Lancy a été lancée en 2017 déjà, quand une initiative avait été émise en Ville de Genève. C'est donc après sept ans de travail et de discussions que le Conseil municipal de Lancy a accepté le règlement interdisant la

publicité commerciale sur domaine public et domaine privé visible du domaine public, en avril dernier.

Est-ce qu'interdire la publicité dans la rue est légal ?

OUI! Le Tribunal fédéral s'est prononcé à deux reprises, en mars 2021 et juin 2024 (sur le règlement de Vernier, identique à celui de Lancy) : les juges ont clairement dit que cela ne contrevient ni à la liberté économique, ni à l'égalité de traitement, et que cela relève d'une politique environnementale et sociale, qui sont d'intérêt public.

Combien y a-t-il de panneaux, et combien cela rapport-t-il à la commune ?

Il y a 287 panneaux sur le territoire lancéen, dont 187 sur domaine public et 100 sur domaine privé. Les revenus actuels annuels pour Lancy sont de 81'000 chf, alors que les coûts (entretien et pose des affiches) sont de 22'650 chf. Soit un revenu annuel pour Lancy de 58'350 chf. Sur le budget

Est-ce que les événements, les associations culturelles et clubs sportifs pourront toujours faire de la publicité ? Est-ce que les graphistes et imprimeurs vont perdre leur emploi ?

Tout ce qui n'est pas de la publicité commerciale reste autorisé : l'affichage culturel ou à portée éducative, la promotion ou parrainage de manifestations culturelles, sportives ou d'intérêt général, la communication des associations ou autres institutions locales, la libre expression artistique et citoyenne. Les panneaux d'affichage pour les annonces officielles, les votations et les élections sont aussi maintenus.

Il est donc prévu de conserver des panneaux pour tout ce qui n'est pas de l'affichage publicitaire commercial, ce qui permet de garantir les emplois (graphistes, imprimeurs et colleurs d'affiches).

LES PROJETS DE SALIMA MOYARD POUR LES CINQ ANS À VENIR



© Nicolas Dupraz, 2024

Une première législature qui s'achève et déjà le temps de réfléchir aux prochains défis, avec des projets plein la tête, tant novateurs que dans la poursuite de ce qui a été initié depuis 2020 et avant ! Une gestion rigoureuse et des finances saines nous permettent de développer les prestations dont la population lancéenne a besoin. Petit avant-goût si un second mandat m'est confié en 2025.

Il s'agira d'ouvrir de nouvelles **crèches** (crèche de dépannage en 2025, puis en 2026-27 Bac-Maisonnettes et Surville, puis plus tard Plateau, Chapelle-Gui, Palettes, Ancien-Puits). **L'inclusion** des enfants à besoins éducatifs particuliers y sera développée grâce à une équipe pluridisciplinaire de professionnel-les. Une **cuisine internalisée** offrira des repas sains et locaux aux tout-petits dès 2026. Les travaux dans les **écoles** continueront en rénovant En

Sauvy et Tivoli et en construisant deux nouvelles écoles (Chapelle-Gui, Ancien-Puits), en plus de nouvelles **ludothèque, bibliothèque et salle de spectacle**, de la reconstruction du **Terrain d'aventures** du Petit-Lancy et de nouvelles **maisons de quartier** (Surville, Pont-Rouge, Sapay).

Accompagner les gens dans leurs besoins quotidiens sera aussi au centre de mon action sociale : un nouveau **lieu de loisirs** fait par et pour les jeunes et un **parlement des jeunes**, mais aussi une **arcade sage-femmes** pour accompagner les futurs parents, la mise en œuvre des propositions faites par le **Conseil des habitant-es**, ou encore la facilitation de l'accès à l'information et à ses droits pour les personnes étrangères ou en difficulté... autant de projets à concrétiser !

Les **seniors** vont aussi pouvoir compter sur des changements concrets : une **politique seniors** suite à l'atelier Demain Seniors en 2024, un pôle de l'administration à leur service, des **projets intergénérationnels** pour des permanences d'intégration numériques, des repas avec les élèves ou encore la valorisation des compétences des seniors dans le monde du travail, sans compter le projet de construction d'un **deuxième HEPS comme à l'Adret**.

Les **infrastructures** devront aussi s'adapter aux besoins de la population. De nouveaux **logements** abordables, végétalisés et sans chaufferie fossile, ainsi que des **rénovations** énergétiques sont prévus dans plusieurs quartiers. Encourager les échanges volontaires de logements m'intéresse aussi. Les **vélos** doivent bénéficier de davantage de stationnement et d'un réseau cyclable complété. Les **services de proximité** dans chaque quartier doivent être garantis et les parcs et places de jeux développés pour répondre aux besoins des familles. Au niveau **sportif** enfin, exploitons au maximum la piscine Marignac, y compris l'hiver avec différentes activités et défendons des heures de glace pour les élèves lancéen-nes dans la future nouvelle patinoire cantonale à Trèfle-Blanc !

Vous le voyez, les projets ne manquent pas et Lancy bénéficie aujourd'hui d'une administration solide et compétente qui pourra les mettre en œuvre pour servir au mieux la population !

Salima Moyard, Maire

LE POUVOIR D'ACHAT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

En 2024, des enquêtes sur les ménages révèlent que le **pouvoir d'achat** est la préoccupation principale des Suisse-ses. À juste titre, puisque le taux d'inflation annuel moyen avait en 2023 atteint 2.1% selon l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Nous avons toutes et tous remarqué l'augmentation des prix à la caisse, en particulier pour des produits alimentaires de base comme **le beurre, le sucre, le riz** ou encore **le café**.

Cette hausse s'est également fait ressentir dans notre porte-monnaie par une augmentation du prix des loyers, de l'électricité et de l'assurance maladie.

Malgré la tendance à la baisse du taux d'inflation, l'impact sur les ménages lancéens reste palpable. En effet, selon l'étude **Almanach social 2024** de Caritas¹, ce sont les ménages les plus défavorisés qui ont le plus de mal à faire face à cette inflation.

Le **groupe socialiste au Conseil municipal de Lancy** a pleinement conscience de la problématique du pouvoir d'achat et œuvre à soutenir aussi bien les classes moyennes que les plus modestes.

Ainsi, la conseillère administrative socialiste, **Salima Moyard**, a introduit en 2024 **une allocation rentrée scolaire** afin de soutenir les parents lancéens. Cette mesure s'inscrit dans la lignée des principes de la **Constitution fédérale** visant à assurer un enseignement de base adéquat et gratuit pour tous les enfants. Cette allocation consiste en une subvention de CHF **100.-** pour chaque enfant à l'école primaire au bénéfice du subside d'assurance maladie pour soulager ces familles dans l'achat de fournitures scolaires.

Serhat Yilmaz, conseiller municipal

¹ Almanach social 2024, Tournant socio-écologique et pauvreté en Suisse, 2024, p. 20, URL: https://cms.caritas.ch/sites/default/files/2023-12/Almanach_social_2024_Bericht.pdf <https://cms.caritas.ch/sites/default/files/2023-12/Almanach_social_2024_Bericht.pdf



LA ROSE Pour la Fête des 3 Marchés organisée à côté de l'Espace Palette depuis plus de deux décennies. Composée d'un marché aux puces, d'un marché des artisan-es et d'un marché des légumes, elle est accompagnée de multiples animations et démonstrations qui attirent un public large et enthousiaste. Cette année, la Fête des 3 Marchés a reçu le prix du Mérite de Lancy. Cela témoigne de la valeur du travail des nombreux-ses bénévoles!



L'ÉPINE Le Parti socialiste de Lancy est outré de voir les agissements de certaines organisations qui proposent de récolter, contre rémunération, des signatures à l'appui d'initiatives et de référendums. Une telle pratique commerciale est susceptible de compromettre les droits politiques des électrices et des électeurs et l'intégrité de la procédure de récolte des signatures. Bref, c'est une atteinte à la démocratie directe!

Rejoignez-nous!

Si vos valeurs sont la justice sociale, l'égalité des chances, l'engagement et la participation, la préservation de l'environnement et la lutte contre les discriminations, nous vous invitons à adhérer en ligne au Parti socialiste genevois, via le site:

<https://devenir-membre.sp-ps.ch>

Suivez-nous aussi
sur : www.ps-lancy.ch
ou sur notre page
facebook